

POSITION DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DOMINICAINE SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'OBSERVATION DE L'OEA PRESENTÉ AUJOURD'HUI AU CONSEIL PERMANENT DE CETTE ORGANISATION.

Aujourd'hui le Secrétaire général de l'Organisation des États Américains (OEA), a présenté au Conseil Permanent de cette organisation le rapport d'une mission technique d'observation qui a visité la République Dominicaine et Haïti. Dans son document la mission a repris les actions déployées, les acteurs avec qui elle a partagé, ainsi que les endroits qu'ils ont visités. A l'issue de la mission, l'OEA fait une série d'observations et de recommandations.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Gouvernement Dominicain souhaite apporter les précisions suivantes :

- Reconnaît le travail technique réalisé par l'équipe de la mission de l'OEA, dans le sens d'avoir écouté tous les secteurs impliqués dans la situation migratoire dominicaine, et d'avoir décrit dans le rapport les différentes opinions et positions.

- Cependant, il vérifie également qu'il n'y a pas de correspondance entre le contenu descriptif du rapport, et l'ensemble des conclusions et des propositions qu'il projette.

- La partie descriptive du rapport est une claire démonstration de ce que les accusations qui ont été faites au cours des dernières semaines contre la République Dominicaine sont fausses et sans fondement, en particulier celles qui se rapportent à une inexistante crise humanitaire et alléguant des violations systématiques des droits humains.

Cependant, les conclusions et les recommandations partent de prémisses non soutenues par le rapport lui-même, par exemple, en reprenant la précitée « situation humanitaire » et en suggérant la nécessité d'une médiation entre les deux pays pour résoudre des « disputes migratoires ».

La République Dominicaine réaffirme qu'elle n'a pas sollicité ni requis l'intermédiation du Secrétariat Général de l'OEA comprenant, premièrement, qu'il n'existe pas actuellement de conflit entre les deux pays pour la justifier. Deuxièmement, que la politique migratoire dominicaine et ses mécanismes d'application sont de la compétence exclusive de notre État et ne sont pas l'objet de négociations. Et en troisième lieu, nous rappelons que les mécanismes de dialogue bilatéral existent entre les deux pays, et ils pourront être rétablis si tôt comme le gouvernement haïtien cesse ses manœuvres de discréditer la République Dominicaine, comme mécanisme d'évasion de sa responsabilité avec la population haïtienne.

Finalement, le gouvernement de la République Dominicaine réitère son engagement de continuer à travailler pour l'identification et la régularisation de ceux qui vivent sur son territoire, et pour la protection et la garantie des droits de toutes les personnes.